Commune des Avirons

Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

15 FEV. 2016

que la convocation du Conseil a été faite le **26 janvier 2016** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absents : M. FERRERE Frédo – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **M. PAYET Fabrice** a donné mandat à M. VLODY René – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à M. BENARD Alex

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIREN° 10 / Rue Bertin

- Régularisation des acquisitions foncières

Le Maire rappelle au Conseil que pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue Bertin des prises de possessions anticipées des emprises foncières nécessaires à la création de la voirie ont été négociées avec les propriétaires riverains avant le commencement des travaux.

La réalisation préalable de la voie a permis de cerner au mieux la délimitation des emprises à acquérir. Les travaux étant terminés, il convient d'autoriser la régularisation des acquisitions par la ville.

S'agissant des propriétés longeant directement la voie, le Maire a sollicité des propriétaires une cession à l'euro symbolique compte tenu de la valorisation de leurs parcelles du fait des travaux.

Par contre, il a fallu négocier la mise à disposition d'une emprise pour implanter un système de récupération des eaux, sur une parcelle située en contre bas. Le propriétaire n'étant pas concerné par la voie, le Maire a proposé une acquisition sur la base d'une valeur moyenne avant travaux.

Le récapitulatif des emprises concernées, des évaluations domaniales et des propositions d'acquisitions, est annexé au présent rapport.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser les acquisitions foncières par la ville pour les emprises référencées au tableau annexé :
 - A l'euro symbolique pour les parcelles AK178, AK 180, AN1228, AK176, AN1222, AN1224, AN1226 ;
 - A un montant de 2 475 euros pour la parcelle AL747 ;
- Le cas échéant à autoriser la prise en charge par la ville des frais liés à la réalisation des actes notariés correspondants ;
- A autoriser, le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer les actes notariés correspondants et tout document relatif à la présente affaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à la majorité absolue (1 abstention : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne)** décide :

- D'autoriser les acquisitions foncières par la ville pour les emprises référencées au tableau annexé :
 - A l'euro symbolique pour les parcelles AK178, AK 180, AN1228, AK176, AN1222, AN1224, AN1226 ;
 - A un montant de 2 475 euros pour la parcelle AL747 ;
- D'autoriser la prise en charge par la ville des frais liés à la réalisation des actes notariés correspondants ;
- A autoriser, le Maire ou en son absence le 1er adjoint, à signer les actes notariés correspondants et tout document relatif à la présente affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAVIRON ★ ILE DE LA REUNION ★

.../...

Récapitulatif des emprises concernées, des évaluations domaniales et des propositions d'acquisitions

Propriétaires	Parcelles avant D.A	Nouvelle numérotation	Emprises	Evaluation au m² avant travaux (avis des domaines du 9 septembre 2013)	Evaluation au m² après travaux (avis des domaines du 15 octobre 2015)	Propositions d'acquisitions **TOTALITE de l'emprise**	Accord des propriétaires sur les propositions
Lebon Prosper	(DAn°2229a) AK 163 AK 164	AK178 AK180	19 m² 17 m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 3/01/16
Rivière Mylène	(DAn°2228e) AN 1024 (DAn°2229a) AK 153	AN1228 AK176	9 m² 106 m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 2/12/15
Lebon Thierry	(DAn°2228e) AN 898 AN 1022	AN1222 AN1224	12 m² 113m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 3/01/16
Lebon Carole	(DAn°2228e) AN1023	AN1226	109m²	55 euros	250 euros	Euro symbolique	Accord pour cession à l'euro symbolique par courrier en date du 30/11/15
Toupin Marie Edith	(DAn°2222F) AL 186	AL747	29m²	néant	250 euros	2 475 euros	Accord pour cession à hauteur de la somme proposée soit 2 475 euros par courrier reçu mairie en date du 1/12/15